



CONSEIL
DE QUARTIER
SAINT-ROCH

Procès-verbal de la onzième assemblée du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 8 décembre 2011, à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou situé au 399, rue Saint-Joseph Est, salle Armand-Trottier.

PRÉSENCES :

MM.	Louis-H. Campagna	Président
M ^{me}	Cynthia Demers	Vice-présidente
M.	Dominic Doucet	Secrétaire
M ^{mes}	Marilyn Dufour	Trésorière (à partir du point 11-11-04)
	Amélie Boisvert	Administratrice
MM.	Jean-Philippe Curodeau	Administrateur
	Mbaï-Hadji Mbaïrewaye	Administrateur
M ^{mes}	Geneviève Hamelin	Conseillère municipale
	Chantal Gilbert	Conseillère municipale

Il y a quorum.

Le poste des établissements d'affaires ainsi qu'un poste de résidente sont vacants.

AUTRES PRÉSENCES :

MM.	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
	Sergio Avellan	Arrondissement de La Cité-Limoilou
	Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 16 personnes assistaient à l'assemblée.

11-11-01	Ouverture de l'assemblée du conseil d'administration	19 h
11-11-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
11-11-03	Consultation publique – Modification à la réglementation de zonage Projet résidentiel sur le terrain de l'ancienne Boucherie Bégin, 520, rue De La Salle et les bâtiments des 523 et 527, rue de la Reine - R.C.A.IV.Q. 92 et 96	19 h 05
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation • Questions et commentaires du public • Questions et commentaires du conseil de quartier 	
11-11-04	Adoption des procès-verbaux des assemblées des 27 octobre, 10 et 24 novembre	20 h 05
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption • Affaires découlant des procès-verbaux 	
11-11-05	Fonctionnement du conseil de quartier – postes vacants	
11-11-06	Intervention des conseillères municipales	20 h 15
11-11-07	Période de questions et commentaires du public	20 h 25
11-11-08	Planification et Rapport annuel	20 h 35
11-11-09	Comités du conseil	20 h 40
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de SIS [S1] • Mixité de l'offre de logement [Q1] • Plan de mobilité durable [L4] 	
11-11-10	Rapports des délégations	20 h 50
	<ul style="list-style-type: none"> • Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou • Table de concertation des conseils de quartier du Littoral [F2] • Comité d'aménagement du parc John-Munn [G3] • Table de quartier - grands événements [K1] • Table de concertation L'EnGrEnAgE, AGA et café-urbain n° 4 [R] • Verdir et divertir [G1] • Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou 	
11-11-11	Période de questions et commentaires du public	21 h
11-11-12	Trésorerie	21 h 05
	<ul style="list-style-type: none"> • Budget • Remboursement de factures pour la consultation SIS • Secrétariat de rédaction, 24 novembre • État des revenus et dépenses 	

11-11-13	Correspondance	21 h 15
	<u>Lettres transmises</u>	
	• SIS démarche – courriel à la DRSP et à Point-de-Repères, 4 décembre 2011	
	<u>Communications écrites reçues</u>	
11-11-14	Annonces	21 h 20
	• Calendrier hiver 2012	
11-11-15	Divers	21 h 25
	• Consultation publique à venir (date)	
11-11-16	Levée de l'assemblée	21 h 30

11-11-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Louis-H. Campagna, président, procède à l'ouverture de la onzième assemblée de l'année 2011 du conseil de quartier de Saint-Roch.

11-11-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M^{ME} CYNTHIA DEMERS DÛMENT APPUYÉE PAR M. MBAÏ-HADJI MBAÏREWAYE, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la onzième assemblée de l'année 2011 du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

11-11-03 CONSULTATION PUBLIQUE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE - PROJET RÉSIDENTIEL SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE BOUCHERIE BÉGIN, 520, RUE DE LA SALLE ET LES BÂTIMENTS DES 523 ET 527, RUE DE LA REINE - R.C.A.IV.Q. 92 ET 96

M^{me} Cynthia Demers déclare son intérêt, se retire de la table du conseil d'administration et ne participe pas à la consultation publique.

M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente de l'information sur l'origine de cette consultation publique. Il rappelle le cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Il précise que le conseil d'arrondissement a adopté une résolution par laquelle il demande l'opinion du conseil de quartier sur le projet de modification et lui donne le mandat de tenir la consultation publique dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il ajoute que le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il donne de l'information sur la convocation de la présente consultation publique. La fiche urbanistique, les projets de modifications à la réglementation et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte des zones concernées, ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier.

▪ **Présentation**

M. Sergio Avellan, Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente les projets de modifications au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q. 92 et 96.

▪ **Questions, commentaires du public et du conseil de quartier**

Pour les questions, les commentaires du public et du conseil de quartier, voir en annexe le rapport de consultation intitulé « Projets modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme concernant les critères et les plans de construction relativement aux lots 1 478 805, 1 478 809, 1 478 810 (quartier Saint-Roch, immeuble Bégin, 520, rue De La Salle, 523 et 527, rue de la Reine) R.C.A.IV.Q. 92 et 96 »

▪ **Recommandations du conseil de quartier**

Résolution CA-11-69

Concernant les critères et les plans de construction relativement aux lots 1 478 805, 1 478 809, 1 478 810 (quartier Saint-Roch, immeuble Bégin, 520, rue De La Salle, 523 et 527, rue de la Reine) R.C.A.IV.Q. 92 et 96

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch recommande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification R.C.A.IV.Q. 92 sur les critères que doivent respecter les plans de construction et le projet de modification R.C.A.IV.Q. 96 sur les plans de construction relativement aux lots 1 478 805, 1 478 809, 1 478 810 (quartier Saint-Roch, immeuble Bégin, 520, rue De La Salle, 523 et 527, rue de la Reine).

Adoptée à la majorité (contre 0; pour 4; abstention 1)

11-11-04 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES 27 OCTOBRE ET 10 NOVEMBRE 2011

▪ **Adoption**

27 octobre 2011

SUR PROPOSITION DE M. JEAN-PHILIPPE CURODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} AMÉLIE BOISVERT, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 2011 du conseil de quartier de Saint-Roch.

Adoptée à l'unanimité

10 novembre 2011

SUR PROPOSITION DE M. DOMINIC DOUCET DÛMENT APPUYÉE PAR M. JEAN-PHILIPPE CURODEAU, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre 2011 du conseil de quartier de Saint-Roch.

Adoptée à l'unanimité

11-11-05 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER – POSTES VACANTS

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste réservé à une femme. M. Louis-H. Campagna dépose le courriel reçu de la SDC Centre-ville, daté du 2012.01.06 et répondant à l'invitation lancé par M. Campagna à ce que la SDC délègue une personne pour occuper le siège réservé au représentant d'un établissement d'affaires. La SDC Centre-ville décline l'offre. Ces postes demeurent donc vacants jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

11-11-06 INTERVENTION DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

M^{me} Geneviève Hamelin, district électoral de Saint-Sauveur, traite des sujets suivants : la consultation publique concernant les vignettes de stationnement dans le quartier Saint-Sauveur, le dossier sur le SIS.

M^{me} Chantal Gilbert, district électoral des Faubourgs, fait également part du dossier relatif au SIS.

11-11-07 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Transport et sécurité : Une résidante du quartier fait état de difficultés en matière de transport en commun et en matière de sécurité.

11-11-08 PLANIFICATION ET RAPPORT ANNUEL

Les membres poursuivent la mise en œuvre du plan d'action. Par ailleurs, MM. Dominic Doucet et Louis-H. Campagna coordonneront la rédaction du rapport annuel. M^{me} Marilyn Dufour assurera la section portant sur les finances.

11-11-09 COMITÉS DU CONSEIL

▪ **Projet de SIS [S1]**

Document déposé : CQSR /SIS démarche – avis
Saisie de notes LHC

Résolution CA-11-70

Concernant une demande de fonds pour la distribution d'avis publics ayant trait à la définition de critères relatifs à l'acceptation sociale de l'implantation d'un projet de site d'injection supervisé au Centre-ville de Québec

Considérant la discussion avec les conseillères municipales sur les modalités, à définir, de la consultation sur les critères concernant l'acceptation sociale d'un site d'injection supervisé;

SUR PROPOSITION DE M^{ME} CYNTHIA DEMERS APPUYÉE PAR M^{ME} MARILYN DUFOUR, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir d'initiative, demande au conseil d'arrondissement de la Cité-Limoilou de lui verser une subvention de 900 \$ pour la distribution de deux avis porte-à-porte concernant une consultation publique sur la définition des critères établissant l'acceptation sociale de l'implantation d'un projet de site d'injection supervisé au centre-ville de Québec et d'autoriser le conseil de quartier de Saint-Roch à utiliser le montant restant de 363,13 \$ du projet « Embellissement extérieur de la Marina Saint-Roch – volet les parasols » (résolution CA-12011-01-0198) pour son projet concernant les critères établissant l'acceptation sociale de l'implantation d'un projet de site d'injection supervisé au centre-ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

▪ **Mixité de l'offre de logement [Q1]**

Une lettre doit être envoyée à la Ville relativement à la place que cette dernière souhaite accorder à la mixité dans le logement à la Pointe-aux-Lièvres.

▪ **Plan de mobilité durable [L4]**

Une première rencontre du comité est prévue dans les prochaines semaines et un document devrait sortir en février.

11-11-10 RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

- **Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de la Cité-Limoilou**

Il y aura une rencontre le 9 décembre à laquelle participera M. Jean-Philippe Curodeau.

- **Table de concertation des conseils de quartier du Littoral**

Il n'y a eu aucune rencontre depuis la dernière assemblée du conseil.

- **Comité d'aménagement du parc John-Munn**

Il n'y a eu aucun développement depuis la dernière assemblée du conseil.

- **Table de quartier - grands événements**

Il n'y a eu aucun développement depuis la dernière assemblée du conseil.

- **Table de concertation l'EnGrEnAgE, AGA, et café urbain**

Une rencontre est prévue pour cette semaine. M^{me} Amélie Boisvert participera à la préparation du prochain café urbain.

- **Verdir et divertir**

Le processus de consultation des citoyens se poursuit.

- **Conseil d'arrondissement de la Cité-Limoilou**

La prochaine assemblée se tiendra le 12 décembre et M. Louis-H. Campagna prévoit y assister.

11-11-11 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question, aucun commentaire.

11-11-12 TRÉSORERIE

- **Budget**

Il reste 790 \$ au budget d'initiatives.

- **Remboursement factures/consultation SIS**

Résolution CA-11-71

Concernant des frais pour la consultation publique sur le SIS, 14 mai 2011

Considérant les factures déposées;

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MARILYN DUFOUR APPUYÉE PAR M^{ME} CYNTHIA DEMERS, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-

Roch autorise le paiement d'un montant de 31,59 \$ à M. Louis-H. Campagna pour des frais découlant de la consultation publique sur le SIS tenue le 14 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité

▪ **Secrétariat de rédaction**

Résolution CA-11-72

Concernant le paiement d'une facture pour la rédaction du procès-verbal du conseil de quartier de Saint-Roch du 24 novembre 2011

SUR PROPOSITION DE M^{ME} CYNTHIA DEMERS DÛMENT APPUYÉE PAR M. DOMINIC DOUCET, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch autorise le paiement d'un montant de 80 \$ à M. Jean Beaudoin Lemieux pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil d'administration du 24 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

11-11-13 CORRESPONDANCE

Lettres transmises

- SIS démarche – courriel à la DRSP et à Point-de-Repères, 4 décembre 2011

Communications écrites reçues

- Aucune

11-11-14 ANNONCES

- **Calendrier hiver 2012**

M. Louis-H. Campagna dépose le calendrier des activités de l'hiver 2012.

11-11-15 DIVERS

Les membres conviennent de tenir la consultation publique sur le 235, rue De Saint-Vallier Est le 19 janvier 2012.

11-11-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** de lever l'assemblée à 21 h 30.

(S) LOUIS H. CAMPAGNA

(S) DOMINIC DOUCET

Louis H. Campagna
Président

Dominic Doucet
Secrétaire

<p>1. Événement, date et lieu (11-12-08)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Arrondissement de La Cité-Limoilou 399, rue Saint-Joseph Est, 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Projets modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme concernant les critères et les plans de construction relativement aux lots 1 478 805, 1 478 809, 1 478 810 (quartier Saint-Roch, immeuble Bégin, 520, rue De La Salle, 523 et 527, rue de la Reine) R.C.A.IV.Q. 92 et 96</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : M^{me} Amélie Boisvert et MM. Dominic Doucet, Louis-H. Campagna, Jean-Philippe Curodeau, Mbaï-Hadji Mbaïrewaye</p> <p>Membres sans droit de vote : M^{mes} Chantal Gilbert et Geneviève Hamelin, conseillères municipales</p> <p>Personnes-ressources : MM. Sergio Avellan et André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation de projets de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, R.C.A.IV.Q. 92 et 96. Présentation d'information relative à la présente consultation, demande d'opinion au conseil de quartier et consultation dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de modification R.C.A.IV.Q. 96 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le sommaire décisionnel, la fiche urbanistique, les deux projets de règlements, les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum et la carte de la zone concernée et des zones contigües ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À la majorité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification R.C.A.IV.Q. 92 sur les critères que doivent respecter les plans de construction et le projet de modification R.C.A.IV.Q. 96 sur les plans de construction relativement aux lots 1 478 805, 1 478 809, 1 478 810 (quartier Saint-Roch, immeuble Bégin, 520, rue De La Salle, 523 et 527, rue de la Reine).</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> <p>M^{me} Cynthia Demers déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et au vote sur les règlements 92 et 96.</p>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	4	Abstention	1	Total	5	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo; Approuver le projet de modification R.C.A.IV.Q. 92 sur les critères que doivent respecter les plans de construction et le projet de modification R.C.A.IV.Q. 96 sur les plans de construction relativement aux lots 1 478 805, 1 478 809, 1 478 810 (quartier Saint-Roch, immeuble Bégin, 520, rue De La Salle et 523 et 527, rue de la Reine). 	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	4											
Abstention	1											
Total	5											

9. Questions et commentaires du public

Questions :

Zonage en vigueur : La hauteur inscrite au zonage pour cette zone est de 13 mètres. Dans le projet à l'étude, la hauteur monte en paliers pour atteindre 19 mètres et vise spécifiquement les lots inscrits au plan de construction.

Stationnement intérieur : La construction du stationnement intérieur nécessitera une excavation dont la profondeur pourrait atteindre de 6 à 7 pieds.

Logement abordable : Le projet vise une clientèle de premier acheteur qui travaille dans le quartier. On estime que le prix des condos pourrait être inférieur de 25 % par rapport au prix affiché à Québec pour un produit similaire. Pour y parvenir, des efforts ont été faits en ce qui a trait à la maximisation de l'espace disponible, notamment en disposant les condos de manière à éviter le dédoublement de corridors, d'escaliers, d'ascenseurs, de chutes à déchet, etc. La passerelle entre les deux bâtiments permet d'atteindre cet objectif. Enfin, la cage d'escalier donnera accès à une piscine et un petit pavillon sur le plus petit des deux bâtiments.

Auto-partage (Communauto) : Le projet ne prévoit pas l'utilisation d'un espace de stationnement pour l'auto-partage (Communauto). Toutefois, le promoteur s'engage à examiner cette possibilité sur un stationnement extérieur qu'il possède à proximité du projet.

Commentaires :

Hauteur des bâtiments, logements abordables : Considérant les hauteurs des bâtiments du secteur, un participant estime que la hauteur maximale du projet nommé Immeuble Bégin devrait se limiter à quatre étages, incluant le rez-de-chaussée. Le fait de permettre deux étages supplémentaires, même en retrait de la rue, ne lui apparaît pas acceptable, car cela ne correspond pas au quartier. Si elle se dit satisfaite de constater qu'il y aura enfin un projet sur le terrain de l'ancienne boucherie Bégin, considérant la demande initiale du promoteur qui visait une augmentation significative des hauteurs sur la rue de la Reine et l'îlot Olymbec, une participante s'interroge si la présente demande de modification autorisant l'ajout d'un 5^e et d'un 6^e étage ne constitue pas un précédent, ouvrant la porte à de nouvelles demandes pour davantage de hauteur du côté de l'îlot Olymbec. D'autre part, s'appuyant sur le fait que dans le quartier, on trouve surtout des ménages aux revenus modestes ou élevés, elle fait valoir l'importance de s'assurer que ce projet contribue à favoriser la mixité de la population en offrant les condos à un coût abordable pour les ménages affichant un revenu moyen.

Grands logements, stationnements, construction à la marge 0 : Un participant observe que le projet propose en très forte majorité des logements de moins de deux chambres à coucher et vise la clientèle des personnes seules ou en couple. S'il comprend que présentement le quartier n'exerce pas un effet attractif important auprès des familles, il estime qu'il faudra faire attention pour ne pas multiplier, à moyen terme, ce type de dérogation au zonage permettant de réaliser des projets dont la très grande majorité des unités ont moins de deux chambres à coucher. D'autre part, il estime que les cinquante-deux unités résidentielles du projet pourraient amener jusqu'à cent personnes dans ce secteur, ce qui constitue, par la présence d'un plus grand nombre de personnes qui déambuleront dans la rue, un élément contribuant à l'amélioration de la sécurité. En ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, il craint que les 27 cases de stationnement intérieur du projet seront insuffisantes pour répondre aux besoins des acheteurs des condos, ce qui ne manquera pas d'augmenter la pression sur le stationnement sur rue, déjà difficile dans ce secteur. En outre, si l'intégration de 7 supports à vélos dans le stationnement constitue une bonne idée, compte tenu de la clientèle visée, il estime que ce nombre devrait être augmenté. Concernant la construction à la marge 0, même si cela reflète le bâti du quartier, il rappelle l'importance d'intégrer de la végétation dans les nouveaux projets, il n'y en a pas suffisamment dans le quartier. Enfin, pour assurer le succès de la revitalisation du quartier, plus globalement, il souligne l'importance de renforcer les liens entre les zones résidentielles, les parcs, les pistes cyclable, le transport en commun, les rues principales, etc.

Propriété du 549, rue de la Reine : Le propriétaire du 549, rue de la Reine, voisin immédiat du projet, se montre en accord avec le projet présenté. Toutefois, il demande à connaître les mesures qui seront prises afin que sa maison ne subisse pas de dommages durant les travaux de construction, principalement ce qui a trait à la stabilité du sol. Le promoteur du projet fait état de certaines mesures qu'il entend utiliser et qu'il précisera avec le propriétaire du 549, rue de la Reine.

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Support à vélo : L'architecte du projet indique qu'il est relativement facile d'ajouter des supports à vélo dans le stationnement souterrain. Il prend bonne note de cette demande qui vise à mettre davantage en valeur les déplacements à vélo.

Commentaires :

En considérant que le site relativement restreint de l'immeuble Bégin accueillera 52 unités, un membre souligne que le projet représente une très grande densification du secteur. De plus, il estime qu'il faudrait étudier le projet en considérant son impact sur la gentrification du quartier, sur le stationnement sur rue et, considérant que celui-ci ajoute un grand nombre d'unités de moins de deux chambres, il serait pertinent d'évaluer son impact sur les logements de ce type qui existent déjà dans le quartier. Pour ces raisons et en l'absence de ces informations, il s'abstiendra.

Considérant les présentations de l'Arrondissement et du promoteur et les réponses aux questions, les autres membres qui sont intervenus se montrent en faveur du projet et font valoir qu'à maints égards, il s'inscrit dans le plan d'action du conseil de quartier, notamment l'orientation Q « Les logements du quartier Saint-Roch sont disponibles et accessibles à tous les groupes de la population », l'action Q3 « Appuyer la conversion de friches urbaines et de bâtiments désaffectés en logements abordables et/ou collectifs. » Par ailleurs, il est rappelé que, pour le conseil, la mixité de l'offre de logements se traduit autant par les logements de l'Office municipal d'habitation, les coopératives d'habitation, les OBNL en habitation, l'accession à la propriété et les modes de tenure à caractère collectif. Au plan environnemental et dans la perspective que ce projet contribue à faire de Saint-Roch un écoquartier, il est demandé au promoteur un effort supplémentaire afin d'offrir un plus grand nombre de supports à vélo dans le stationnement souterrain. En ce qui a trait à la densification, deux membres soulignent qu'ils y sont favorables et estiment que le projet s'inscrit dans ce que l'on nomme de la densification douce. Concernant les logements, des membres comprennent que le projet offre peu de logements familiaux, mais, pour le moment, il faut les considérer par rapport à la situation dans l'ensemble du quartier et voir comment la situation évoluera au cours des prochaines années. Dans cet esprit, afin de répondre à leur besoin, les jeunes propriétaires de ces appartements demanderont possiblement d'ici quelques années que l'on construise des logements plus grands. Enfin, le conseil prend note des préoccupations du public à l'égard de la hauteur du projet et la question de la stabilité du sol de la propriété du 549, rue de la Reine.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Louis-H. Campagna
Président
Conseil de quartier de Saint-Roch

19 décembre 2011

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou